

Quand ne faut-il pas prélever d'échantillon soi-même ?

- si vous êtes enceinte
- si vous avez accouché au cours des six dernières semaines
- si vous avez subi une ablation de l'utérus et du col de l'utérus
- si vous avez eu un frottis au cours des trois dernières années
- si vous avez vos règles. Attendez trois jours après l'arrêt des saignements. Vous pourrez ensuite prélever un échantillon.

Qui organise l'étude ?

L'étude est le fruit d'une collaboration entre :

- l'Université Antwerpen
- le Centre de dépistage du cancer
- Sciensano
- l'Universitair Ziekenhuis Antwerpen

Vous avez des questions ?

- Allez sur le site www.ScreenUrSelf.be
- Envoyez un e-mail à info@bevolkingsonderzoek.be
- Appelez le numéro gratuit **0800 60 160** (de 9 à 12h et de 13 à 16h).
- Vous avez des questions personnelles ? Parlez-en avec **votre médecin traitant ou votre gynécologue.**
- Scannez le QR code



C'est vous qui décidez si vous voulez participer à cette étude. Informez-vous bien.

Que faisons-nous avec vos données ?

Lorsque vous envoyez votre échantillon avec le formulaire de participation, vous acceptez que nous vous envoyions, ainsi qu'à votre médecin (traitant), les résultats de l'analyse. Pour l'envoi de ces résultats, l'Université Antwerpen travaille avec un prestataire de services (DaklaPack Clinical Trials) avec lequel elle a pris les dispositions nécessaires pour assurer la protection de vos données à caractère personnel. Si vous ne voulez pas participer à l'étude ScreenUrSelf, vous pouvez toujours demander à votre médecin traitant ou votre gynécologue de réaliser un frottis. Un frottis permet également de détecter les précurseurs du cancer du col de l'utérus. Nous demanderons à votre médecin et à la Fondation Registre du Cancer de nous communiquer les résultats d'éventuels examens complémentaires. Nous conservons les restes de votre échantillon pendant au moins 10 ans. Sauf s'ils ont déjà été utilisés. Nous conservons vos données (par exemple, le résultat de l'analyse de l'échantillon) pendant 25 ans maximum. Nous utilisons vos données et échantillons uniquement dans le cadre de l'étude sur le dépistage du cancer du col de l'utérus, de l'évaluation des processus, de l'étude ScreenUrSelf et d'autres études connexes dans lesquelles l'Université Antwerpen intervient en tant que responsable ou est mandatée par ses partenaires. Cette étude a été approuvée par la commission d'éthique médicale de l'Universitair Ziekenhuis Antwerpen et de l'Université Antwerpen [B3002023000026]. Conformément à la loi belge du 7 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine, le promoteur assume, même sans faute, la responsabilité du dommage causé au participant ou ses ayants droit, dommage lié de manière directe ou indirecte à l'expérimentation. L'Université Antwerpen a souscrit une assurance pour couvrir cette responsabilité. Par conséquent, si vous subissez un quelconque dommage du fait de votre participation à cette étude, ce dommage sera indemnisé conformément à la loi belge du 7 mai 2004. L'Université Antwerpen et le CvKO ont obtenu l'autorisation du Comité de sécurité de l'information (« CSI ») [NR. 23/068] de consulter vos données auprès des instances compétentes et de les utiliser dans le cadre de ce projet pilote. Le CSI veille à ce que toute utilisation de ces données se fasse dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection de la vie privée. Vous trouverez ici de plus amples informations sur la protection de vos données à caractère personnel : www.uantwerpen.be/nl/overuantwerpen/organisatie/structuur/faculteiten-departementen-diensten/informatieveligheid-privacy/privacy/.

Vous pouvez également lire ces informations en français, anglais, turc, arabe, polonais, roumain et russe :

Je kan deze info ook lezen in het Nederlands op:

You can also read the info in English on:

Bilgileri Türkçe olarak su adresten de okuyabilirsiniz:

يلى ع في زي لجنه الى ذة لابل ذرفوت مر تامرول عمل ا هذة " في ب ع م ع ر ت

Z tymi informacjami możesz zapoznać się w języku polskim na stronie:

Puteți citi informațiile și în limba română la adresa:

Эта информация также доступна на русском языке на сайте:

www.ScreenUrSelf.be



ScreenUrSelf

Réduisez le risque de cancer du col de l'utérus

Prélevez vous-même un échantillon

Une
détection
précoce est
importante



Certaines femmes ne font pas de frottis du col de l'utérus chez le médecin. Vous faites partie de ce groupe ? Vous voulez prélever vous-même un échantillon à votre domicile ?
L'étude ScreenUrSelf va l'analyser.



www.ScreenUrSelf.be

| Qu'est-ce que le HPV ?

En Flandre, 350 femmes développent chaque année un cancer du col de l'utérus. Un virus est à l'origine de ce cancer : le papillomavirus humain ou HPV.

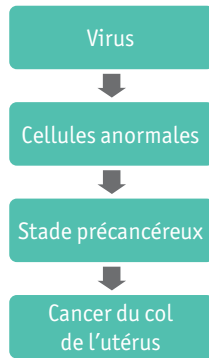
Le virus se transmet par contact lors des rapports sexuels et est très contagieux. La plupart des femmes et des hommes ont déjà été infectés par le HPV. C'est peut-être votre cas aussi. Sans que vous le sachiez. Souvent, ce n'est pas grave, car l'organisme arrive généralement à combattre seul le virus.

| Du virus au cancer du col de l'utérus

Et si l'infection reste longtemps dans votre organisme ? Des **cellules anormales** peuvent alors apparaître. Cela ne signifie pas que vous avez un cancer. Votre médecin peut facilement traiter ces cellules anormales.

Le nombre de cellules anormales augmente ? Et vous ne les faites pas traiter ? Elles peuvent alors évoluer en un **stade précancéreux du col de l'utérus**. Cela ne signifie toujours pas que vous avez un cancer. Votre médecin peut vous aider en vous prescrivant un traitement simple.

Vous ne faites toujours pas traiter le stade précancéreux du col de l'utérus ? Dans ce cas, le nombre de cellules anormales va encore augmenter. Et vous pouvez développer un **cancer du col de l'utérus**.



| Il est important de réagir rapidement

Le cancer du col de l'utérus évolue en général très lentement. Cela peut prendre jusqu'à 10 ou 15 ans. Nous pouvons encore faire beaucoup de choses avant que le virus ne provoque un cancer. Et plus nous réagissons vite, plus il sera facile de le traiter.

| Un frottis

Un frottis permet de voir s'il y a des cellules anormales. Et peut détecter le virus. Vous devez vous rendre chez votre **médecin traitant** ou votre **gynécologue** pour faire un frottis. Le médecin prélève des cellules du col de l'utérus à l'aide d'un écouvillon. Celles-ci sont envoyées au laboratoire pour être analysées. Cela nous permet de détecter le virus et des cellules anormales avant qu'elles ne deviennent cancéreuses.

| Un test sur un échantillon autoprélevé

Vous pouvez désormais aussi **vous-même prélever un échantillon**. C'est nouveau. Et tout aussi efficace. Ce test permet de voir si vous êtes infectée par le virus. Avec le kit d'autoprélèvement, vous prélevez vous-même un échantillon, au moment qui vous convient, et vous l'envoyez au laboratoire. Le laboratoire analyse votre échantillon. Vous et votre médecin (traitant) recevez le résultat dans les trois semaines. Le kit d'autoprélèvement, l'envoi de votre échantillon au laboratoire et le test de dépistage du virus sont gratuits.

Attention !

**Vous avez été vaccinée contre le HPV ?
Même dans ce cas, vous devez vous faire tester.**

| Faites le test vous-même

Pourquoi recevez-vous du matériel pour prélever vous-même un échantillon ? Parce qu'au cours de ces six dernières années, vous n'avez **pas eu de frottis**. C'est tout à fait possible. Nous recommandons toutefois de le faire. Mais ce n'est pas obligatoire.

Vous préférez peut-être le faire vous-même. C'est possible avec le matériel du kit d'autoprélèvement. Vous pouvez prélever vous-même un échantillon et le faire analyser. Mais vous n'êtes pas obligée de le faire.

| Comment vous tester ?

- Lisez d'abord les instructions d'utilisation. Vous découvrirez étape par étape ce que vous devez faire.
- Vous pouvez également regarder une vidéo sur www.ScreenUrSelf.be.
- Prélevez l'échantillon au moment qui vous convient.
- Remplissez le formulaire de participation.
- Placez l'échantillon et le formulaire de participation dans l'enveloppe supplémentaire. Envoyez le tout par la poste. C'est gratuit. Vous ne devez pas coller de timbre.

| Que se passe-t-il ensuite ?

- Le **laboratoire** analyse votre échantillon.
- Vous recevez le résultat par la poste **dans les trois semaines**. Votre médecin (traitant) reçoit également le résultat.
- Vous n'avez toujours pas reçu le résultat trois semaines après avoir envoyé l'échantillon ? Dans ce cas, il y a eu un problème. Appelez notre numéro gratuit **0800 60 160** (de 9 à 12h et de 13 à 16h).

| Le résultat du test

Deux résultats sont possibles :

1. **Le laboratoire ne détecte pas le virus dans votre échantillon.**
Chez neuf femmes sur dix, nous ne trouvons aucune trace du virus. Aucun autre examen n'est nécessaire.
2. **Le laboratoire détecte le virus dans votre échantillon.**
Cela ne signifie absolument pas que vous avez déjà un cancer du col de l'utérus. Chez une femme sur dix, nous détectons le virus dans l'échantillon. Un examen complémentaire s'avère nécessaire. Rendez-vous chez votre médecin traitant ou votre gynécologue. Celui-ci effectuera un frottis¹. Cela nous permettra de voir si le virus a déjà affecté les cellules. Et si vous avez besoin d'un traitement.

¹ Cela fait plus de trois ans que vous n'avez pas eu de frottis ? Dans ce cas, le coût du frottis vous sera intégralement remboursé. Vous ne paierez que le ticket modérateur pour le rendez-vous chez votre médecin traitant ou votre gynécologue. Vous avez des questions ? Contactez votre mutuelle. D'autres examens sont encore nécessaires après le frottis ? Votre mutuelle vous en remboursera une partie.

